

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 mai 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/05/28-1/09

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : FENART Nicolas

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : MOUTON Jean-Louis

OBJET : Mise en place d'une nouvelle politique de subventions pour les travaux connexes aux aménagements fonciers agricoles et forestiers.

Le présent rapport a pour objet la mise en place d'une politique d'aide éco-conditionnée pour les travaux connexes aux aménagements fonciers visant à améliorer l'aménagement des territoires ruraux, développer la biodiversité et protéger les paysages. L'objectif de cette politique est d'inciter les acteurs locaux à mieux prendre en compte l'environnement dans les opérations d'aménagement foncier par la mise en place de taux de subvention différenciés.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° 6/02 du 28 mars 1997, relative à l'intervention du Département en matière d'aménagement foncier,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

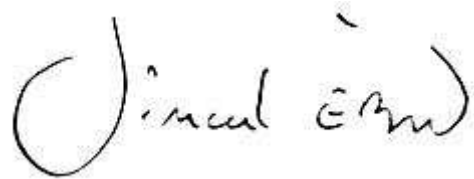
DECIDE

Article 1 : de retirer l'article 4 de la délibération du 28 mars 1997 relatif à la participation, du Département au financement des travaux connexes aux opérations de l'aménagement foncier,

Article 2 : de participer au financement des travaux connexes aux aménagements fonciers agricoles et forestiers (hors opérations liées aux ouvrages linéaires) selon les conditions précisées dans le tableau joint en annexe, pour les programmes de travaux connexes approuvés par les commissions communales à compter au 1^{er} juillet 2010.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ